

Rodrigue DESMET Maire de Roncq Conseiller Métropolitain

Le 9 avril 2021

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal

N/Réf.: RD/FV/MV/AC

Madame, Monsieur et Cher(ère) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Jeudi 15 avril 2021 à 18h30 en visioconférence *

Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 14 décembre 2020 et du 1er février 2021

ORDRE DU JOUR:

1.01	Personnel municipal – tableau des effectifs – actualisation
1.02	Personnel municipal – levée de prescription quadriennale d'une créance de la CNRACL et d'une créance du
	FONPEL
1.03	Personnel municipal – emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
1.04	Fixation des taux communaux des Taxes Foncières pour l'année 2021 suite à la suppression de la Taxe
	d'Habitation
1.05	Compte de gestion de l'exercice 2020
1.06	Compte administratif de l'exercice 2020
1.07	École Municipale de Musique – tarification municipale – ajustements
1.08	École Municipale de Musique de Roncq – instauration d'un règlement intérieur
1.09	Marché de transformation du Centre Technique Municipal (СТМ) en Pôle de ressources associatives et
	culturelles – levée des pénalités – entreprise Delannoy-Dewailly – protocole transactionnel
1.10	Valorisation des actifs municipaux – logement de fonction – 10B rue Jules Watteeuw – projet de cession –
	formalités préalables

=> Arrêtés/Décisions du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis sa dernière séance du 1^{er} février 2021 : 52

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur et Cher(ère) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Rodrigue DESMET

* Le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales [...] afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 précise que, dans les collectivités territoriales et leurs groupements, le Maire peut décider que la réunion de l'organe délibéran0t [...] se tient par visioconférence ou, à défaut, par audioconférence. L'application décret article a été réactivée par le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, à compter du 31 octobre 2020 (rétroactivité de la mesure) et jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire, soit donc jusqu'au 1^{er} juin 2021.

Tél.: 03 20 25 64 25 – Fax: 03 20 25 64 00 Courriel: <u>contact@roncq.fr</u> – Site: www.roncq.fr